

Bulletin d'inscription

Formation à la Communication Profonde Accompagnée®

Promotion BRETAGNE 2018

A renvoyer à: Nathalie GRUEL – 3 route de Senebret - Kerousse – 56620 CLEGUER

Les inscriptions sont prises en compte à la réception du bulletin d'inscription et à la réception du dossier complet accompagné d'un chèque d'acompte d'un montant de 150€.

Le chèque (libellé à l'ordre de GRUEL) sera encaissé seulement après le premier module de la formation.

Nom.....**Prénom**.....

Profession..... Date de naissance

Adresse personnelle

.....

Tel 1..... Tél 2

Mail.....

Selon votre parcours, un travail thérapeutique personnel pourra vous être demandé pendant la formation. Ce suivi est le garant d'une probité professionnelle et contribue à éviter une récupération personnelle de l'accompagnement.

Il est demandé que vous ayez expérimenté un minimum de 3 séances de CPA pour suivre cette formation (avec un praticien du réseau CPA).

Entre deux modules, il est vivement conseillé aux stagiaires de pratiquer entre eux et de s'entraîner aussi souvent que possible.

Une pratique de supervision est demandée ensuite pour tout praticien en Communication Profonde Accompagnée®, comme elle l'est dans toute relation d'aide. Le rythme de cette supervision sera défini par vous-même.

Dès lors que vous pratiquerez, il vous sera demandé de participer aux ateliers d'analyse des pratiques (2 fois par an maximum).

La durée de la formation est fixée à : 19 jours, 133 heures soit 7 heures par jour.

Coût : Module 1 : 440€
Module 2 : 440€
Module 3 : 440€
Module 4 : 440€
Module 5 : 330€

Il est possible d'étaler le paiement sur la durée de la formation. En ce cas le stagiaire proposera son échéancier le premier jour de la formation.

Les déplacements, l'hébergement et les repas sont à la charge du stagiaire.

Les modules 1/2/3/4 sont en résidentiels.

Le module 1 débutera du 25 au 28 janvier 2018. La formation se déroulera sur un maximum de 8 mois. La formatrice sera madame Nathalie GRUEL pour les modules 1/2/3/4.

Le module 5 se déroulera tout près de Valence (26) ou à Paris. La formatrice pour le module 5 est Madame Martine GARCIN FRADET. Ce module peut se faire n'importe quand après le premier module et jusqu'à 1 an après la fin du module 4.

Les modules 1/2/3/4 auront lieu à l'hôtel Home des pins à St Pierre de Quiberon (56) **ou** à Kerlarc à Arzano (29). Les lieux sont précisés sur le site internet www.psy-holotropique.com

La formation est organisée pour un effectif de 14 stagiaires maximum.

En dessous de quatre stagiaires, les dates de début de formation seront reportées.

A compter de la date de signature de la présente inscription, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter. Pour ce faire, il en informe Madame GRUEL par lettre simple ET par mail. Son chèque d'acompte lui sera restitué dans les plus brefs délais. Il en est de même si la date de début de formation est reportée. Le stagiaire déjà inscrit bénéficie d'un délai de 10 jours pour se rétracter, à partir de la réception de l'information du changement de date de début de formation.

En cas de désistement du stagiaire après le délai de rétractation de 10 jours, le chèque d'acompte sera conservé et encaissé.

Je m'engage à suivre la totalité de la formation.

A remplir signé et daté, complété du questionnaire rempli. Merci.

Le Stagiaire
Signature + « lu et approuvé » + date

Nathalie GRUEL – Siret 53335721600027
Membre d'une Association de Gestion Agréée par l'Administration Fiscale
TVA Non applicable Article 293-B du Code Général des Impôts

QUESTIONNAIRE à envoyer avec la demande d'inscription à la formation CPA

(Utilisez le dos de la feuille si vous avez besoin de plus de place)

1) PARCOURS

2) DIVERSES FORMATIONS (diplômantes ou non)

3) TRAVAIL THERAPEUTIQUE (individuel, groupe ou toute autre expérience de connaissance de soi)

4) EXPERIENCES PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLES EN LIEN AVEC LA RELATION D'AIDE